



Compte rendu - Conseil Communal des Enfants

Samedi 25 Avril 2026 - 13h30-15h00

Elues référentes présentes :

- | | |
|---|--|
| ☒ Mélodie BURKHARDT (4 ^{ème} Adjointe) | ☒ Colline ALLARD (8 ^{ème} adjointe) |
| ☒ Gaëlle BURLOT (Conseillère Déléguée) | ☐ Virginie BABIC (Conseillère municipale) |
| ☒ Julie MEDINA (Conseillère Déléguée) | |

Autres élus présents :

- ☒ Eric POLNY (Maire)
- ☒ Cassandre JOUBREL (6^{ème} adjointe)
- ☒ Robert DESSEIGNET (8^{ème} adjointe)
- ☒ Clémentine VERMARE (Conseillère Déléguée)

Enfants présents :

- | | |
|--|--|
| ☒ Maëlya BARRERA | ☒ Solène FONT |
| ☐ Mathis BERNARD | ☒ Olivia JEAN CAUMES |
| ☒ Edgar BESQUEUT | ☒ Léo JOUVET |
| ☒ Camille BOURQUARD | ☒ Romane KASOWSKI |
| ☒ Sacha BRIGNOLLE | ☒ Mona LAMBERT |
| ☐ Hugo CHARRET | ☒ Leny MEDINA |
| ☒ Philippine DELORME | ☒ Eliott MOREL |
| ☒ Mansor DIOP | ☒ Léna PELLETIER |
| ☒ Laurana DUPORT | ☒ Baptiste ROUGIEUX |

Invité : Jacques Lascoutounax (Journaliste pour le journal "Le Progrès") + quelques parents qui assistent à la séance.

Résumé de la séance :

- Présentation du CCE en quelques mots et avec 3 anciens élus (Nolann B. Tom B et Nolan M).





- Tour de table de présentation des enfants qui donnent leur prénom, leur classe et leur école.





- Lecture et échange autour de la charte des élus.



Ville de Lentilly

Charte des élu(e)s au conseil communal des enfants

Préambule

Le Conseil Communal des Enfants est un espace d'expression, de participation et d'engagement citoyen. Chaque élu s'engage à respecter les règles suivantes afin de garantir le bon fonctionnement du conseil.

Article 1 : Assiduité

Les élus s'engagent à être présents aux réunions dans la mesure du possible. En cas d'absence, ils doivent prévenir les référents dans les meilleurs délais.

Article 2 : Respect mutuel

Chaque élu doit faire preuve de respect envers les autres membres du conseil, écouter les opinions de chacun et agir avec bienveillance.

Article 3 : Égalité de parole

Chaque élu peut s'exprimer librement tout en veillant à permettre à tous de s'exprimer équitablement.

Article 4 : Intérêt général

Le CCE doit œuvrer dans l'intérêt du plus grand nombre en proposant des idées utiles pour la collectivité.

Article 5 : Téléphone portable

Le portable doit rester rangé pendant les réunions, sauf autorisation exceptionnelle liée aux activités du conseil.

Version 2026

- Echange sur les futurs créneaux du CCE :
 - 6 enfants ont une activité le vendredi soir
 - 6 enfants ont une activité le samedi matin
 - Aucun enfant n'a d'activité le samedi après-midi.

Nous lancerons un sondage sur whatsapp.



- Discours de Mr le Maire et annonce d'une très belle nouvelle : en octobre une sortie à l'Assemblée Nationale sera organisée et ce grâce à Virginie Chaverot (2ème adjointe). La sortie se fera un mercredi (soit le 21 soit le 28 octobre) des vacances de la Toussaint avec un voyage en TGV. Les enfants sont très heureux et certains demandent si nous pourrions passer par la tour Eiffel. Nous indiquerons la date dès qu'elle sera confirmée par le député qui organise notre venue.



- Les enfants sont conviés à la commémoration du 8 mai. L'invitation a déjà été envoyée par email.
- Remise des écharpes tricolores à chaque enfant, par Mr le Maire, et prise des photos individuelles.





- Prise des idées pour les festivités estivales :
 - Balades en ânes
 - Bataille d'eau / Piscine géante
 - Bar à cocktails/mocktails
 - Chasse aux trésors dans le village
 - Stand Barbapapa
 - Plantations de fleurs
- Photos collectives devant la mairie





Ville de Lentilly



- Pot de l'amitié avec les parents.

😊 Un grand merci à tous 😊

- Date des prochains CCE : un sondage sera envoyé sur le groupe Whatsapp des parents.